



SAGE Léon-Trégor

Commission Locale de l'Eau

Séance plènière



-10.02.2023 -

- Relevé de décisions -

Etaient Présents :

- M. Guy PENNEC, Président CLE SAGE Léon-Trégor / VP de Morlaix Communauté
- M. François MOAL, VP CLE, Conseiller communautaire de Haut-Léon Communauté
- M. Jérôme GUILLEMOT, Représentant DDTM 29
- Mme Nicole SEGALEN HAMON, Conseillère communautaire à Morlaix Communauté
- M. Robert BODIGUEL, VP CLE, VP de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau
- M. François KERSCAVEN, Représentant Chambre d'Agriculture du Finistère
- M. Patrick GUEN, VP à Haut-Léon Communauté
- M. Christophe MICHEAU, Elu délégué à l'aménagement-planification, PETR Pays de Morlaix
- M. Robert LE COAT, Représentant Syndicat de la truite d'élevage de Bretagne
- M. Philippe BRAS, Représentant Associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique concernées
- Mme Marie-Catherine LE COCQ, Représentante des Associations de protection de l'environnement concernées
- M. Gurvan CAROU, Représentant des Associations de consommateurs concernées
- M. Pierre PROD'HOMME, Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- M. Hervé TILLY, Parc Naturel Régional d'Armorique

- M. Jean Marie RELLINI, Technicien, Office Français pour la Biodiversité
- Mme Caroline LE SAINT, Chargée de mission, Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne Nord
- M. Vincent LE TALOUR, Chargée d'étude environnement, Chambre d'Agriculture de Bretagne
- Mme Anne Claire AULAGNIER, cheffe de service GEMAPI-hors GEMAPI-biodiversité, Morlaix Communauté
- Mme Valérie SIBIRIL, Chargée de projets service GEMAPI-hors GEMAPI-biodiversité, Morlaix Communauté
- Mme Laurie GARIGLIO, technicienne zone humide et renfort Agronomie, Syndicat de l'Horn
- Mme Clémentine VOISIN, Cheffe de projet planification stratégique – SCOT / Pays de Morlaix
- Mme Dorothée LE GAL, Cheffe de projets Fonds européens, / Pays de Morlaix
- M. Jocelyn HILIOU, Animateur SAGE Léon-Trégor/Pays de Morlaix
- Mme Myriam LAUNAY, Chargée de mission communication-données, SAGE Léon-Trégor/Pays de Morlaix

Excusés :

- M. Hervé LOUSSAUT, Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor
- Mme Annie BRAS-DENIS, VP Lannion-Trégor Communauté
- M. Sébastien MARIE, Conseiller délégué Morlaix Communauté
- Mme Anne BESCOND, VP Haut-Léon Communauté
- Mme Isabelle BEUZIT, Chambre de Commerce et d'Industrie de Bretagne
- M. Bertrand JAOUEN, Représentant du Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne Nord
- M. Nathalie NOWAK, Conseillère Départemental des Côtes d'Armor
- M. Olivier LE BRAS, Conseiller Régional de Bretagne
- M. Le Préfet Coordonnateur de bassin Loire-Bretagne, Préfet de la Région Centre-Val de Loire
- M. Le Préfet des Côtes d'Armor

Absents :

- Mme Aline CHEVAUCHER, Conseillère Départementale du Finistère
- M. Éric CLOAREC, Conseiller Communautaire Morlaix Communauté
- Mme Hélène BEAU DE KERGUEN, Représentante des Propriétaires fonciers concernés

Début de séance à 9h30

Ordre du Jour

9h30: Mot de bienvenue de Mme Segalen Hamon

1. Intro
2. Désignation d'un représentant de la CLE SAGE Léon Trégor à la Commission Mer et Littoral (CML)
3. Recrutement d'un saisonnier pour l'animation des supports de communication du SAGE (sur fonds FEAMPA)
4. Point sur le budget 2023
5. La question des serres sur le bassin versant du SAGE Léon Trégor
6. Présentation du profil de vulnérabilité des eaux conchylicoles
7. SAGE SCOT: quelle articulation pour une bonne mise en compatibilité?
8. Brève présentation du PAOT stratégique
9. Divers

12h30: Fin de la séance plénière de la CLE et moment de convivialité



1. Introduction

En introduction Mme Nicole SEGALEN-HAMON, Maire de Carantec et conseillère communautaire à Morlaix Communauté, souhaite la bienvenue à tous les participants : membres de la CLE et agents des différentes structures.

M. PENNEC, Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Léon-Trégor, remercie la commune de Carantec pour l'accueil de la séance de la CLE de ce jour. En préambule il commente une photo de l'anse de Locquirec, qui représente bien les différents enjeux du territoire et les diverses thématiques abordées par le SAGE Léon-Trégor.

L'arrêté préfectoral modifiant la composition de la CLE est distribué à l'ensemble des membres. Monsieur Michel MARZIN est désormais officiellement remplacé par Monsieur Gurvan CAROU, en qualité de Représentant des associations de protection des consommateurs concernés.

En point « divers », **Mme LE COCQ** (représentante des associations de protection de l'environnement concernés) et **M. BRAS** (AAPPMA) souhaitent évoquer les démarches qu'ils mènent actuellement concernant la carrière de Ruvernison. Ils transmettent deux documents aux participants en vue de ce point :

- Une Note d'information aux membres de la CLE
- Une lettre adressée au préfet du Finistère en date du 22 septembre 2022, demandant un audit de l'accident et de différer la signature de l'arrêté de l'autorisation d'exploitation

2. Désignation d'un représentant de la CLE SAGE Léon Trégor à la Commission Mer et Littoral (CML)

***Mme LE GAL**, cheffe de projets Financements et Subventions au Pays de Morlaix, présente le fonds « FEAMPA » et la Commission Mer et Littoral (CML). Elle présente également l'objet et le fonctionnement de cette commission, qui examine les projets présentés aux demandes de financements européens.*

Mme AULAGNIER, cheffe service du GEMAPI de Morlaix Communauté, demande s'il est toujours possible de déposer des dossiers. **Mme LE GAL** répond que nous sommes en début de projet. La prochaine CML se tiendra le 20 mars.

M. PROD'HOMME, représentant de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) propose que le FEAMPA cofinance le Profil de vulnérabilité conchylicole avec l'Agence. **M. PENNEC** souhaiterait, si les élus sont d'accord, que soit réalisé un Profil de vulnérabilité conchylicole sur l'ensemble du territoire de la CLE. Il informe **Mme LE GAL** que ce projet pourrait donc être déposé au FEAMPA.

M. PENNEC rappelle qu'un diagnostic très intéressant a été réalisé par **M. Quentin GALLIOU**, anciennement chargé de mission au PETR Pays de Morlaix, et qu'il serait intéressant de le transmettre aux membres de la CLE car le rapport est très complet et contient de précieuses informations

Les membres de la CLE élisent ensuite le représentant du SAGE et son suppléant à la CML. **Mme Nicole SEGALEN-HAMON**, se présente comme titulaire et M. Guy PENNEC comme suppléant.

- **Nicole SEGALEN HAMON est élue représentante du SAGE à la CML à 15 voix pour et 0 voix contre**
- **M. Guy PENNEC est élu suppléant à 15 voix pour et 0 voix contre**

3. Recrutement d'un médiateur environnemental saisonnier

***Mme LAUNAY**, chargée de mission au SAGE Léon-Trégor présente ensuite le projet de recrutement d'un médiateur saisonnier environnemental pour animer les supports de communication conçus en 2022 sur la lutte contre les pollutions microbiologiques et pour mener des enquêtes afin d'affiner les connaissances sur les pratiques des usagers.*

Cette médiation existe sur les territoires voisins des SAGE Baie de Lannion et Argoat Trégor Goëlo dans le cadre d'un dispositif nommé « Eau là là, c'est beau la mer », qui vise très spécifiquement les plaisanciers (carénage, dérangement faune et flore...). Très similaire, la campagne « Ecogestes », tend également à se développer à l'échelle de la Bretagne, à l'initiative du CPIE.

La médiation proposée sur le SAGE Léon-Trégor adopterait une entrée thématique (sur les pollutions microbiologiques donc) mais des liens existent de fait entre les initiatives (sur les rejets d'eaux noires et grises par les plaisanciers par exemple). La cellule du SAGE Léon-Trégor assiste depuis 6 mois aux réunions et comités de pilotages organisés sur les autres territoires afin que l'action de médiation qui sera décidée par la CLE s'inscrive en cohérence avec le contexte global.

M. PROD'HOMME souligne le bon accueil de la part des vacanciers sur l'expérience similaire proposée sur les SAGE Argoat Trégor Goëlo et Baie de Lannion.

M. PENNEC rappelle ce qui nous a été rapporté lors de la présentation du SAGE aux Maires et équipes municipales de Haut Léon Communauté : Beaucoup de communes littorales peinent à réguler l'afflux de campings cars et plusieurs d'entre elles semblent concernées par l'action d'un collectif qui attaque en justice les arrêtés municipaux.

M. LE COAT, représentant du Syndicat de la truite d'élevage, applaudi l'initiative du pochoir « Ici commence la mer » tout en soulignant néanmoins qu'il serait plus judicieux de procéder à la déconnexion des réseaux dans les projets d'aménagement.

La proposition de recruter un médiateur environnemental est soumise au vote et acceptée à 15 voix pour et 0 contre

M. BRAS, de l'AAPPMA, demande à ce qu'une fiche de poste bien précise et un rapport d'activité avec présentation en plénière de CLE, accompagnent ce recrutement.

4. Budget 2023

M. HILIOU, animateur du SAGE Léon-Trégor, présente ensuite les éléments généraux du budget 2023.

M. LE COAT, représentant du syndicat de la Truite d'élevage de Bretagne au sein de la CCLE du SAGE Léon-Trégor, propose qu'une étude similaire à celle qui est en cours sur le Queffleuth soit réalisée sur le segment aval du Jarlot : même s'il n'y a pas d'acteur économique au sens strict du terme, il existe une activité humaine importante. Il précise que le Syndicat de la truite d'élevage le fera si la CLE ne le fait pas.

Il informe par ailleurs les membres de la CLE que son syndicat a fait une demande pour acquérir une sonde de turbidité.

M. PENNEC pense qu'il serait effectivement intéressant que le syndicat vienne compléter les études aval Queffleuth et Jarlot. Il informe également la CLE qu'un arrêté préfectoral est pris sur l'aire d'alimentation de captage de Lannidy. Par les 8 800 ha touchés, ce captage prioritaire départemental va faire l'objet d'études poussées et **l'avis de la CLE** sur la délimitation du périmètre est demandé **pour le 15 avril 2023** dernier délai. Cela sera donc un des points importants à l'ordre du jour de la prochaine CLE qui sera donc organisée début avril.

M. GUILLEMOT explique la nuance existante entre Périmètre de Protection de Captage (PPC) et Aire d’Alimentation de Captage (AAC) :

- **PPC** : pour se prémunir de pollutions accidentelles

- **AAC** : pour se prémunir de toute pollution

M. PENNEC remercie **M. PROD’HOMME** d’avoir attiré l’attention de la CLE sur la lourdeur que peut représenter une étude HMUC (Hydrologie-Milieu-Usages-Climat). Il y a des manières d’avoir des résultats tout aussi intéressants et plus rapidement en procédant autrement : il s’agit de faire de petites études très ciblées et indépendantes sur chaque volet (H.M.U et C).

M. GUILLEMOT ajoute que si ces études HMUC sont lourdes, c’est notamment car il faut un état des lieux exhaustif en amont de l’étude.

Pour l’étude carénage, il serait aussi intéressant de compléter les fonds AELB (Agence de l’Eau Loire-Bretagne) avec un fond FEAMPA.

5. La question des serres sur le bassin-versant du SAGE Léon-Trégor

M. HILIOU présente ensuite les démarches initiées par le SAGE Léon-Trégor sur la thématique des serres, qui est un sujet de majeur sur le territoire.

Certaines exploitations seraient régulièrement les auteurs de rejets polluants sans qu’il n’y ait de contrôles ni même de connaissances fines sur les pratiques.

Les tentatives de collaborations avec les OP (organisation de producteurs) et AOP (association d’organisations de producteurs) du territoire n’ont pas été fructueuses jusqu’à présent. Nos interlocuteurs au sein des structures se sont d’abord montrés favorables au dialogue, mais ils ont finalement mis en avant que les informations demandées par le SAGE étaient des données individuelles et qu’ils ne pouvaient, par conséquent, pas les transmettre.

L’appel à projets lancé par l’Agence de l’Eau Loire-Bretagne en 2022 a, en revanche, plutôt bien fonctionné : 5 dépôts de dossiers sur le territoire du SAGE.

Selon **M. GUILLEMOT**, représentant de la DDTM du Finistère, les serristes sont assez rigoureux sur la déclaration de forages de plus de 50 mètres. Il explique que les rejets effectués constituent un problème car même lorsque l’affaire fonctionne en circuit fermé, il y a un moment où il faut purger.

Des prélèvements menés sur le territoire interpellent, à titre d’exemples 40 microgrammes/l de fongicides et 250 mg/L de nitrates ont été mesurés !

M. PENNEC préconise qu’il faudrait avoir connaissance des permis de construire.

M. BRAS pense que le SMH devrait porter des actions pour accompagner les serristes.

M. PROD’HOMME signale l’existence d’un protocole : récupération des eaux de pluie sur les serres pour alimenter le circuit fermé. Cela permet une purge du circuit fermé mais dans un milieu confiné avec les eaux de pluie. Dans l’immédiat, c’est une solution à envisager. Le représentant de l’Agence de l’Eau pense, par ailleurs, que les pistes de bonne conduite seraient à discuter avec les OP directement.

Mme LAUNAY, chargée de mission au SAGE Léon-Trégor, précise que, d'après les échanges qu'elle a eu avec le SAGE Argoat Trégor Goëlo, dans le département des Côtes d'Armor, la collaboration a commencé au moment où les serristes sont devenus membres de la CLE. Il y a alors eu un diagnostic commun posé puis un plan d'action. **M. HILIOU**, animateur du SAGE Léon-Trégor, précise que la DDTM 22 a pris les choses en main.

M. PENNEC et M. PROD'HOMME proposent la mise en place un groupe de travail avant d'inviter les OP à échanger en CLE. Sept personnes se proposent de former le groupe de travail :

- M. PENNEC
- M. PROD'HOMME
- M. BRAS
- M. RELLINI
- M. GUEN
- 1 technicien.ne (Laurie GARIGLIO ou Pierre HERTAULT) SMH et 1 technicien.ne Morlaix Co

Après avoir décidé d'un protocole, notamment pour l'élaboration d'un diagnostic, il sera proposé aux OP de venir rejoindre le groupe de travail.

La CLE proposera un sondage en ligne

Selon **M. RELLINI**, de l'Office Français de la Biodiversité, lors des contrôles, le prélèvement amont/aval ne donne rien car il y a une importante dilution du rejet.

M. HILIOU, propose de coupler les suivis physico-chimiques à un Indice Biologique Diatomées. En effet, l'analyse des diatomées benthiques permet d'évaluer la qualité biologique d'un cours d'eau. Ils ont une très bonne sensibilité à la pollution et à la dégradation du milieu : pollution organique et trophique (nutriments : azote, phosphore). Les diatomées sont également impactées par les contaminations par des micropolluants.

M. GUILLEMOT évoque également une problématique de gestion des déchets végétaux au niveau des serres.

6. Le profil de vulnérabilité conchylicole en rade de Morlaix

***Mme SIBIRIL**, Chargée de projet Service Gemapi - Hors Gemapi – Biodiversité à Morlaix Communauté, présente ensuite l'étude actuellement pilotée sur le profil de vulnérabilité conchylicole de la rade de Morlaix.*

M. PENNEC précise l'origine de cette étude, qu'il suit en tant que Vice-Président petit cycle/grand cycle de l'eau à Morlaix Communauté. Mais en tant que Président de CLE il pense qu'il faut aller plus loin et « changer de braquet », c'est-à-dire :

- Cerner toutes les sources de contaminations
- Réaliser un Profil de vulnérabilité conchylicole sur l'ensemble du littoral, allant jusqu'à l'île de Batz/Pointe Saint Barbe.

M. PENNEC demande à tous les élus d'appuyer cette démarche en déclarant que les services préfectoraux, services de l'état, élus locaux, doivent tirer dans le même sens.

M. BRAS se pose la question de l'impact sur les masses d'eau, sachant que la Baie de Morlaix est classée Natura 2000. Selon lui, les usagers (loisir, etc) aimeraient être mieux informés des classements.

Plusieurs participants font remarquer que les arrêtés sont systématiquement affichés en mairie et que cela est une obligation.

M. HILIOU précise par ailleurs que le nouveau site internet du Pays de Morlaix abrite des éléments ressources intéressants, notamment sur les concentrations en nitrates et pesticides.

Lien vers le site internet :

[**Cliquez ici !!**](#)

Mme LE SAINT, chargée de mission environnement au Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Nord (CRC BN), prend la parole pour informer les membres de la CLE que, malgré les avancées notables et appréciables pour juguler les risques de pollutions microbiologiques, le CRC BN a déposé un référé.

Elle rappelle que suite à l'épisode norovirus de 2022, les professionnels souhaitaient formaliser une action forte, en cohérence avec la stratégie du Comité au niveau national : solliciter des expertises sur les territoires qui subissent des pollutions. Elle rappelle que cette stratégie nationale a été appuyée par le CRC Bretagne Nord depuis mai 2022 et qu'il avait alors été décidé d'engager une démarche afin de maintenir une pression / faire en sorte que les efforts soient maintenus. Une requête en référé expertise a donc été déposée.

M. PENNEC rappelle alors sa proposition qui, selon lui, va dans le même sens : travailler à l'échelle de la baie. Il tient néanmoins à souligner que même avec les démarches engagées, la réalisation d'un Profil de Vulnérabilité des Zones Conchylicoles nécessite un délai conséquent.

Sur ce sujet, il est enfin rappelé que les autorisations d'urbanisation peuvent être suspendues le temps que des actions conséquentes soient mises en place, comme cela est le cas actuellement dans le Département des Côtes d'Armor.

7. SAGE/SCOT : quelle articulation pour une bonne mise en compatibilité ?

***Mme VOISIN**, Cheffe de projet planification stratégique - SCoT, a été recrutée début janvier. Elle propose une présentation de l'articulation entre SAGE et SCoT (Schéma de COhérence Territoriale) puisqu'un SCoT est en cours de réalisation à l'échelle du Pays de Morlaix.*

Le SCoT Pays de Morlaix est élaboré avec le bureau d'Etude ADEUPA, qui accompagne l'ensemble du processus.

M. MICHEAU est représentant du PETR Pays de Morlaix à la CLE du SAGE Léon-Trégor. Il y est également l' élu de référence sur les questions d'aménagement et de planification et plus spécifiquement sur le SCoT Pays de Morlaix en cours de réalisation. En introduction, il rappelle qu'il y a déjà des SCoT et PLUI à Morlaix Communauté, HLC et CCPL. Mais qu'un SCoT à l'échelle du Pays a semblé pertinent aux trois EPCI concernés. Il rappelle enfin que la Loi Climat et Résilience a imposé de nouveaux délais, avec des éléments phare comme le **ZAN** (Zéro Artificialisation Nette).

Loi Climat et Résilience

LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021

*Cette loi impose une modification du Schéma Régional, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (**SRADDET**) afin de décliner à l'échelle régionale les objectifs du ZAN, au plus tard pour le 22 février 2024.*

*Les SCoT doivent, quant à eux, prendre en compte ces objectifs au plus tard pour **2026**, et **2027** pour les PLU(i), faute de quoi sera appliquée la règle de l'urbanisation limitée, empêchant toute nouvelle ouverture à l'urbanisation.*

Mme VOISIN explique que le SCOT du Pays de Morlaix, devra être compatible avec les SAGE de son territoire. Cela concerne donc 5 SAGE mais principalement le SAGE Léon-Trégor. Elle présente les différents documents qui composent le SCOT : PAS (projet d'aménagement stratégique), DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) ...

Le rythme d'élaboration de ce SCOT Pays de Morlaix est dense : dès mi 2023 devra être approuvé le PAS, qui est le projet politique.

Il est précisé que le SCoT est régi uniquement par le code de l'urbanisme et qu'à ce titre, il ne peut pas agir sur les activités agricoles car il existe un principe d'indépendance des législations (entre code rural, code de l'environnement, code de l'urbanisme...). Il ne peut pas non plus agir à l'échelle de la parcelle car cette échelle est régie par un 'document inférieur' : le PLU.

Vient ensuite le moment des échanges :

Mme LE COCQ, représentante des associations de protection de l'environnement concernés à la CLE, demande comment la Trame Verte et Bleue (TVB) sera intégrée dans le SCOT. **Mme VOISIN** explique que la TVB fait partie intégrante du SCoT. Il y aura une cartographie des TVB à l'échelle du Pays de Morlaix. C'est une pièce du SCoT, qui permettra une vision assez fine.

La méthodologie qui permettra de cartographier les TVB prendra en compte le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et s'appuiera en grande partie sur les mêmes données géographiques qui ont permis de définir la TVB de Morlaix Communauté. Il y aura également une carte des zones d'érosion du trait de côte.

Mme LE SAINT, chargée de mission environnement au CRC (Comité Régional de la Conchyliculture), demande ce qui est prévu concernant le recul des tables et sites d'exploitation conchylicoles. **Mme VOISIN** répond qu'à ce niveau, le SCoT a une très légère marge de manœuvre puisque ce sont les PLU qui peuvent intervenir à cette échelle.

Mme AULAGNIER, cheffe du service GEMAPI - hors GEMAPI - Biodiversité de Morlaix Communauté, demande quand se fera la révision du PLUih. **M. MICHEAU** répond que dès cette année Morlaix Communauté devra demander la révision générale de son PLUih.

Mme VOISIN annonce pour terminer, les 3 thèmes des prochaines réunions publiques : 1/histoire, 2/modes de vie, 3/ paysages

8. Brève présentation du PAOT stratégique

M. GUILLEMOT, représentant de la DDTM 29, présente ensuite le PAOT :
Plan d'Action Opérationnel Territorialisé.

Il s'agit de l'outil opérationnel de la MISEN (La Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature) pour la mise en œuvre du programme de mesures. C'est un dispositif qui pourrait servir d'outil pour la CLE, pour le suivi sur le terrain.

3 SAGE du Finistère (Bas-Léon, Léon Trégor et Ouest Cornouaille) se trouvent « en état moins que bon ».

M. HILIOU demande si les serres pourraient entrer dans le cas d'une de ces actions. M. GUILLEMOT répond que cela semble envisageable même si elles ne sont pas (encore) ciblées.

Sur la problématique des nitrates, les indicateurs ne sont pas faciles à identifier mais ceux de la ZSCE seront repris.

Une présentation exhaustive de l'outil sera faite en CLE début avril. Et en mai/juin : sera présenté en bureau de comité de bassin par le Préfet.

9. Divers

Mme LE COCQ, représentante des associations de protection de l'environnement concernés à la CLE, souhaite revenir sur la pollution qui s'est produite l'été 2022, sur le site de la carrière de Ruvernison.

Avec l'AAPPMA, ils veulent informer les membres de la CLE sur la manière dont le dossier a été géré jusqu'à présent, aussi bien par l'exploitant CMGO, que par les services de l'Etat.

A l'occasion de la révision du PLUih de Morlaix Communauté, le commissaire enquêteur a remis son rapport, ce qui a permis de constater que les préconisations de la CLE n'avaient pas été respectées : audit des conditions d'exploitation de la carrière.

Elle porte à la connaissance de la CLE les démarches effectuées et propose à la CLE de s'y associer.

M. BRAS (AAPPMA) fait part de sa colère dans la gestion de cette affaire. Selon lui « les propos de CMGO son aberrants et les rapports sont fallacieux ». Le Préfet ne répondant pas aux courriers, ils ont fait appel à un avocat. Le procureur a été saisi et il souhaiterait que la CLE appuie leur démarche.

Il souhaite, pour finir, rappeler que LAGADEC serait reprenneur de CMGO.

M. PENNEC prend acte de la demande et propose que ce point soit *mis à l'ordre du jour de la prochaine CLE*

Il précise néanmoins que la CLE a déjà pris clairement position sur ce dossier. Trois courriers au total ont été envoyés à Monsieur le Préfet (dont un ayant pour destinataire principal le Directeur de CMGO avec copie au Préfet). La CLE a explicitement demandé que l'état des eaux rejetées soit conforme au milieu mais les éléments de preuves demandés n'ont pas été transmis à ce jour.

Date est prise pour la prochaine CLE : le 07 avril 2023

Pour terminer, Mme **SEGALEN HAMON** remercie l'ensemble des participants, qu'elle convie le :

1^{er} avril 2023 à 10h30 : VISITE de la station d'épuration de Carantec

Elle demande que les intéressés lui envoient un mail afin qu'elle puisse dimensionner l'événement en conséquence.

Fin de séance à 12h30